

INF'EAU Captage SDE n°9 - Qualité d'eau 2025

Classement du captage

La source du Gué (La Chapelle-Biche) est classée « **captage prioritaire** » depuis 2013, compte tenu **des concentrations en nitrates élevées** mesurées dans les eaux brutes. La source de Pont-Herbout (Chanu) est classée « **captage sensible** ».

Réseau et modalités de suivi

Depuis **septembre 2018**, le SDE a mis en place un suivi trimestriel des concentrations en pesticides et nitrates sur le mélange des deux sources à la station de pompage et à la source du Gué. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO.

Normes de Qualité

	Nitrates	Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement	Concentration par substance active
Eau brute	<100 mg/L	<5 µg/L	<2 µg/L
Eau potable distribuée	<50 mg/L	<0,5 µg/L	<0,1 µg/L

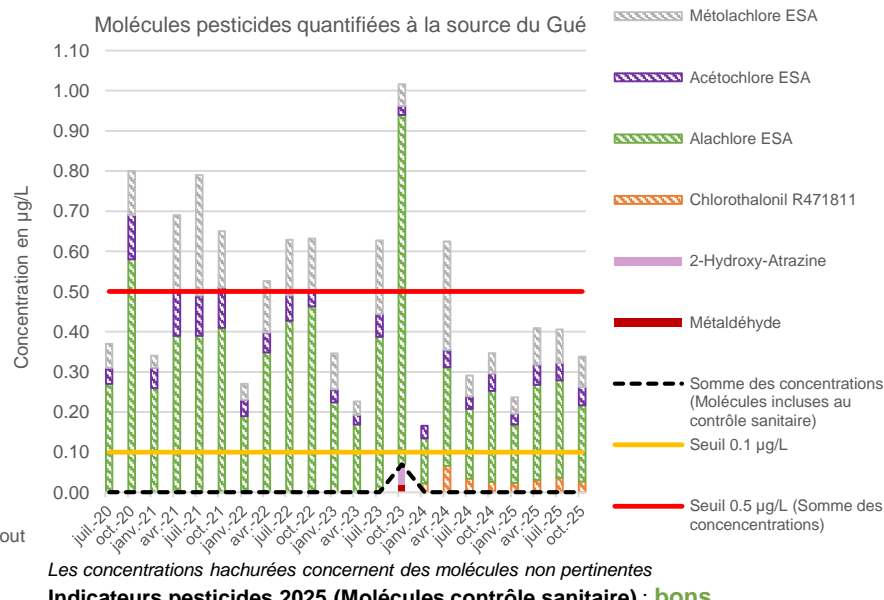
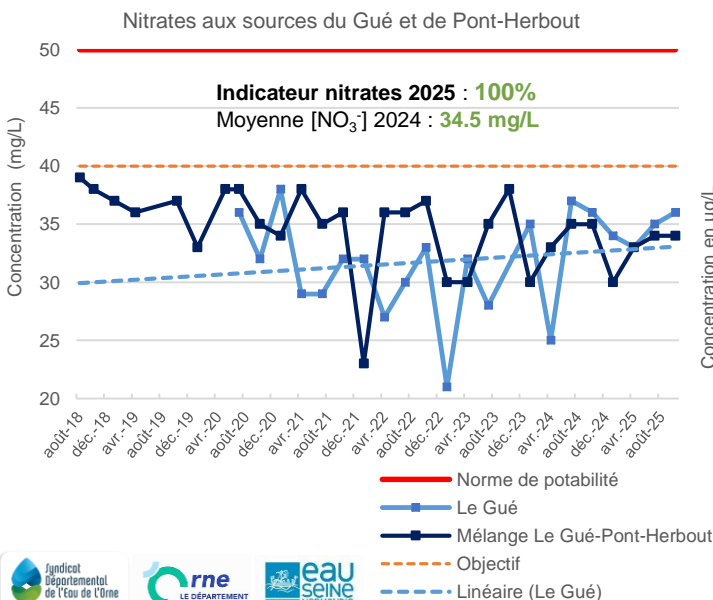
Objectifs de qualité d'eau

Le classement prioritaire des sources impose la mise en place d'**actions préventives pour réduire les pollutions diffuses** dans l'eau brute prélevée pour l'alimentation en eau potable.

Des **objectifs de qualité (nitrates et pesticides)** sont fixés sur la base des seuils de concentration utilisés par le SDAGE Seine-Normandie pour définir le classement :

	Nitrates	Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement	Concentration par substance active
Eau brute	90% des mesures annuelles < 40mg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,4 µg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,08 µg/L

Résultats et indicateurs à la source du Gué 2025



FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC – Zone d'action : 93ha
- ✓ 2 communes : Chanu et La Chapelle-Biche
- ✓ 90% de la surface couverte par l'activité agricole

AGRICULTURE

- ✓ 4 exploitations concernées par l'AAC
- ✓ Elevage dominant

CONTACT

- ✓ Marine VINOT (SDE61) - 02 33 29 99 61

CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'action

